

COMMUNE DU GUA – 17600
Séance du 24 avril 2018
PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix- huit, le vingt- quatre avril à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire –Monsieur GANIER Jean-Louis, Deuxième Adjoint – Monsieur DELAGE Stéphane Troisième Adjoint - Madame ORTEGA Béatrice, Quatrième Adjointe- Monsieur VICI Laurent, Cinquième Adjoint -Monsieur OLIVIER Jean-Paul, Conseiller Délégué - Monsieur BOYARD Jacky, Conseiller Délégué - Madame DEBRIE Claire - Madame LACUEILLE Maryse - Madame MASTEAU Aurélie - Monsieur PATOUREAU Pierre - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame MURARO Michèle - Monsieur BARBES Yves - Madame CHARTIER Catherine-

Excusés : Madame CHEVET Monique, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur GANIER) - Madame BERNI Martine, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Monsieur BOYARD)- Monsieur MERIAU Yves (a donné pouvoir à Madame DEBRIE) - Monsieur HERVE Christophe

A été nommée secrétaire de séance Madame Catherine CHARTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès- verbal du 27 mars 2018.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'ajournement de l'examen de la délibération relative aux travaux place de Verdun. Ce que le conseil municipal accepte.

Monsieur DELAGE indique qu'en effet, une nouvelle convention doit être préparée. Une concertation doit être réalisée sur ce dossier entre le Syndicat de la Voirie et le Conseil Départemental, Maître d'Ouvrage des travaux rue Saint- Laurent.

Monsieur LATREUILLE indique être opposé au déplacement du monument aux morts, ajoutant qu'il trouve dommage d'aménager un parking sur ce site.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un véritable déficit de places de parking en centre- bourg, que lors des offices notamment, le stationnement est très anarchique.

Monsieur LATREUILLE propose d'examiner la mise en place d'un stationnement en épi. Il demande quel est le coût du déplacement du monument.

Monsieur DELAGE répond que le coût du seul démontage/remontage est de 5 000 €.

Monsieur LATREUILLE indique que la problématique du défaut de stationnement n'est pas permanente et qu'il conviendrait de trouver peut- être une solution plus adaptée.

Monsieur le Maire évoque l'affluence de voitures le matin. La rue est complètement bloquée. Il ajoute que ce dossier sera débattu lors d'un conseil ultérieur.

2018-04-30 - Désaffectation du bâtiment situé rue des Ecoles à l'arrière de l'école élémentaire

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Tous Au Jus a sollicité l'occupation de ce bâtiment à des fins de répétition musicale. Elle effectuerait des travaux de réhabilitation du bâtiment dans les règles de l'art, mènerait des actions d'intérêt général en direction des écoles et dans le cadre de manifestations culturelles organisées par la commune. En contrepartie, elle souhaiterait pouvoir occuper le bâtiment à titre gratuit.

Le bâtiment a été loué à il y a quelques années à des particuliers.

Toutefois, compte tenu de son implantation dans l'enceinte de l'école élémentaire, il avait probablement une ancienne vocation de logement de fonction, il convenait donc dans un premier temps par précaution de solliciter de Monsieur le Préfet sa désaffectation afin d'en disposer librement.

Le bâtiment possède un unique accès sur le parking arrière de l'école.

L'avis de Monsieur le Préfet a donc été sollicité.

En date du 26 mars 2018, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par délégation du Préfet, a émis un avis favorable sur la désaffectation du logement.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à décider la désaffectation du bâtiment.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des membres présents et représentés

- **Décide la désaffectation du bâtiment communal situé rue des Ecoles à l'arrière de l'école élémentaire.**

Débat :

Monsieur le Maire indique que l'investissement réalisé par l'association se situerait autour de 40 000 €. Le logement aurait aussi pu être utilisé par les associations locales mais le défaut d'accessibilité aurait posé problème du fait de l'étage.

Madame CHARTIER demande pourquoi dans ce cas la salle haute ne peut plus être utilisée par les associations.

Monsieur le Maire répond que cela est différent, le bail qui serait passé avec l'association Tous au Jus est un bail particulier, le local ne sera pas ouvert au public. Il est affecté à un usage privatif.

Monsieur LATREUILLE demande s'ils réhabiliteront les deux niveaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Ils bénéficient de sponsors pour l'achat des matériaux.

Ils déplaceront leur siège social sur le GUA.

2018-04-31 - Projet de Maison de Santé – signature du devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – SIAM Conseil – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 20 000 € TC est inscrite au budget primitif. Il précise avoir sollicité plusieurs bureaux d'études.

Le bureau d'études SIAM a fait la proposition la mieux à même de répondre aux besoins pour un montant de 20 160.00 € TTC. Le Cabinet connaît très bien la commune et propose une mission élargie (relation avec les propriétaires voisins sur le foncier et les projets privés en cours, accompagnement de la commune au-delà de la désignation de l'architecte).

L'étude est constituée de quatre missions :

- Définition préalable des missions du futur concepteur (périmètre du projet- vérification des données de programmation et de la dimension financière du projet)
- Mise au point du dossier foncier [rencontres du propriétaire des terrains voisins (Hôpital de Royan) et du responsable du projet voisin de rénovation (Maison de Retraite)].
- Mise en œuvre de la consultation d'architecte (assistance à maîtrise d'ouvrage complète, de l'élaboration du DCE jusqu'au rapport d'analyse final pour l'attribution du marché).
- Mission d'accompagnement supplémentaire durant les trois premiers mois suivant la désignation de l'architecte.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mission et l'inscription des crédits supplémentaires au budget primitif en investissement comme suit :

Section investissement	
Opération Maison de Santé 280 - article 2031 :	+ 160 €
Dépenses imprévues – article 020 :	- 160 €

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des membres présents et représentés

- **Emet un avis favorable sur la décision modificative n°2 telle présentée ci-dessus**
- **Autorise Monsieur le maire à signer le devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cabinet SIAM Conseil**

Débat :

Le devenir de l'ancienne maison de retraite reste problématique. Quelques acheteurs potentiels ont envisagé l'aménagement de logements ou de commerces. La destruction du bâtiment a elle- aussi été envisagée mais l'Architecte des Bâtiments de France s'y est opposé. Le Cabinet HIPPOCRATE a fait une pré-étude architecturale sur la construction de la Maison de Santé. Mais cela n'est pas suffisant pour cerner le projet, monter le cahier des charges et procéder au choix de l'architecte, il est nécessaire d'être accompagné dans ce dossier par un AMO (Assistant Maîtrise d'Ouvrage).

Monsieur LATREUILLE en convient et se montre satisfait du choix de l'Agence SIAM.

Madame MURARO demande combien de temps prendront les travaux.

Monsieur le Maire indique que pour le moment on ne peut se prononcer.

2018-04-32 - Téléphonie et Vidéoprotection – devis ACT Service Informatique

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses suivantes sont inscrites au budget principal :

- Installation téléphonie sur l'ensemble des bâtiments communaux : 9000 € TTC
- Complément de vidéoprotection (deux caméras supplémentaires), réglage des caméras existantes et alarmes (équipement ou remplacement) : 7 055.20 € TTC
- Fourniture et pose de ponts WIFI pour la téléphonie et la vidéo : 2 944.80 € TTC

Le montant total des prestations est conforme aux prévisions budgétaires inscrites à la section d'investissement et s'élève donc au total à 19 000 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il convient toutefois avant l'engagement de la dépense de vidéoprotection de solliciter le renouvellement de l'autorisation préfectorale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les autorisations nécessaires à l'installation du nouveau système de Vidéoprotection auprès de la Préfecture**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les devis ci- dessus exposés établis par la Société ACT Service Informatique**

Débat :

Monsieur le Maire indique que le système de vidéoprotection est à revoir, on déplore de nombreux dysfonctionnements, alors que parallèlement, les vols et dégradations se multiplient (épicerie, coiffeur, restaurant...).

Le coût de l'opération téléphonie sera amorti en un an, la dépense télécommunications sera très amoindrie.

2018-04-33 - Repas des anciens 24 juin 2018 – détermination du prix du billet « accompagnant »

Monsieur le Maire évoque le repas des anciens qui se déroulera le 24 juin prochain.

Il précise que le repas est bien entendu offert aux anciens et leur conjoint, il est en revanche demandé une participation aux personnes accompagnantes autres que le conjoint.

Il sollicite l'avis du conseil municipal sur la détermination du tarif du repas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Décide d'appliquer un tarif de 15 € aux personnes accompagnantes autres que le conjoint.**

Débat :

Monsieur le Maire rappelle que le repas des anciens est ouvert aux personnes de plus de 70 ans et à leur conjoint quel que soit leur âge.

Les conseillers municipaux sont invités à effectuer le service. Les modalités d'organisation seront arrêtées lors du prochain conseil municipal. L'année dernière, il y avait peu de monde pour le service.

Le thème est cette année, l'Espagne. Les années précédentes, les thèmes étaient le Maroc, la Charente- Maritime, l'Italie.

Si le nombre de participants est supérieur à 100, le repas sera organisé à l'extérieur.

2018-04-33 - Syndicat de la Voirie – Travaux de voirie à la Cicarde

Monsieur le Maire expose que la dépense est inscrite au budget pour un montant de 15 400 € TTC.

La prestation proposée par le Syndicat consiste en la pose de 55 ml de caniveaux pour évacuation des eaux de pluie et reprise de la chaussée et des trottoirs. Le devis s'élève à 15 340 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par le Syndicat de la Voirie tel défini ci-dessus.**

Débat :

Le point à temps sera bientôt lancé.

Les travaux sont en cours au cimetière (portail, panneau du stade).

Le portail endommagé au stade sera bientôt remplacé par les soins du responsable des dégradations.

Questions diverses :

Police municipale

Monsieur le Maire évoque la reprise de poste du policier municipal. Il précise qu'il lui a été demandé de porter son gilet pare-balles.

Il ajoute que le policier a demandé à pouvoir porter une arme de service.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur ce point, même si précise-t-il, il lui reviendra de prendre la décision.

Monsieur LATREUILLE indique qu'il n'était pas personnellement favorable au port du gilet pare-balles, mais s'il le porte, par cohérence il conviendrait qu'il puisse porter une arme.

Monsieur GANIER n'est pas favorable au port de l'arme. Le policier n'est pas suffisamment sur le terrain pour cela.

Monsieur BARBES estime qu'il y a d'autres moyens de défense, le taser ou le pistolet à balles caoutchouc.

Monsieur GANIER indique que cette dernière hypothèse engendre une situation de risque encore plus importante, l'individu armé qui lui ferait face ne ferait pas la distinction entre une véritable arme ou une arme factice.

Madame MASTEAU et Monsieur OLIVIER ne sont pas favorables au port d'une arme.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est le seul à pouvoir en décider, il précise cependant qu'il n'y est pas personnellement favorable. Le rôle du policier est la prévention, la surveillance. S'il y a danger, il convient de prévenir les forces de gendarmerie.

Hôpital de ROCHEFORT

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de soutien de Monsieur le Maire de TONNAY-CHARENTE à l'ensemble des personnels de santé du Centre Hospitalier de ROCHEFORT, pour un service public hospitalier de qualité.

Celui-ci plaide en faveur de la -non fermeture prévue de 15 lits venant s'ajouter à celle de 27 lits au cours des années 2016 et 2017. Cette logique financière est pour lui incompatible avec l'intérêt des populations du bassin de vie. Cela rend difficile les conditions d'accueil aux urgences, les conditions de travail du personnel hospitalier. ...

Madame MURARO estime que l'hôpital (en général) aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qu'il était auparavant.

Monsieur GANIER estime que la France possède peut-être le meilleur service de santé au monde, le risque est grand qu'il devienne vérolé et que l'on assiste à un système de médecine à plusieurs vitesses. Il faut en prendre conscience et faire savoir notre mécontentement.

Monsieur DELAGE estime quant à lui que tous les services publics sont aujourd'hui menacés. L'Etat se désengage de plus en plus.

Monsieur OLIVIER ajoute que les conditions de travail de certaines professions sont mises à mal, au point de déplorer des suicides.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rédiger un courrier de soutien au nom du conseil municipal.

Monsieur le Maire évoque la visite du comité de jumelage en Allemagne prochainement (du 09 mai au 15 mai). Un arbre a été offert aux jumeaux à cette occasion, il sera planté la-bas.

Monsieur le Maire déplore à nouveau des incivilités dans les marais, les responsables ont été vus et seront sanctionnés.

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique qui se tiendra le 03 mai au Foyer Rural.

Monsieur le Maire informe que le journal municipal fait l'objet d'une nouvelle présentation. Les commerçants ont été sollicités pour l'achat d'encarts publicitaires.

Monsieur le Maire et Monsieur VICI informent le conseil des dates à retenir dans les deux prochains mois :

Le prochain conseil municipal se déroulera le 29 mai prochain.

La cérémonie du 08 mai est prévue à 10h30 à Souhe puis à 11h00 au GUA.

Les rencontres traditionnelles des élus et des habitants se dérouleront selon le planning suivant :

Le samedi 19 mai à 09h30 à Souhe puis 10h30 à Saint- Martin

Le samedi 26 mai à 09h30 à Dercie, 10h30 à Monsanson et 11h30 à Châlons

Le samedi 02 juin à 09h30 à faveau, 10h30 à la Cicarde et 11h30 à la Madeleine.

La fête de la Cagouille se déroulera les 09 et 10 juin prochains. Dans le même temps se tiendra le marché fermier.

La marche gourmande se déroulera le 07 juillet.

Monsieur LATREUILLE demande quel est l'état d'avancement des réflexions sur la fusion des communes sur le Bassin de Marennes.

Monsieur le Maire précise que la question est encore en débat au sein du conseil communautaire.

Mairie Conseils organise très prochainement une réunion au GUA sur les communes nouvelles.

Des réflexions sont menées de manière isolée, les communes du Gua et de Saint- Sornin ou de Hiers- Brouage et Marennes ont pu par exemple s'entretenir à ce sujet.

En revanche, des mutualisations sur des actions particulières ont été finalisées, les formations par exemple. Une formation récente à laquelle ont participé les communes de Saint- Sornin et de Nieulle sur Seudre a été initiée par la commune du Gua.

Madame CHARTIER se dit favorable au principe des mutualisations mais non à celui d'une fusion.

Monsieur le Maire indique que cela fonctionne très bien en Allemagne.